

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 33

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1996 :

Présentation du rapport annuel 2024 des mandataires de la Ville de Saint-Pierre au sein de la SPL OPUS

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire).

ABSENTS :

MM. MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, TAYLLAMIN Patricia, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/1996 : Présentation du rapport annuel 2024 des mandataires de la Ville de Saint-Pierre au sein de la SPL OPUS.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Saint-Pierre, actionnaire de la SPL OPUS – Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du Sud – détient 82 % des parts sociales de la société et dispose également de QUATRE (4) sièges au sein du Conseil d'Administration de ladite société.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et dont la nouvelle présentation est établie conformément aux stipulations du Décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article D.1524-7 du CGCT.

Ce document constitue une mise en forme politique des différentes informations à destination de l'assemblée délibérante. Sa présentation par les élus mandataires désignés par la Ville permet donc d'inscrire pleinement l'action de la SPL OPUS dans les orientations politiques de la collectivité communale.

Il contribue enfin à renforcer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur la SPL OPUS et de vérifier que celle-ci agit en cohérence avec les orientations et les prestations de service public qui lui ont été confiées par contrats, dans les domaines suivants :

- Gestion et exploitation du stationnement payant de Saint-Pierre
- Entretien, maintenance et fourniture de consommables pour les toilettes publiques payantes de la Commune
- Gestion et exploitation des marchés de plein air de la Ville de Saint-Pierre
- Délégation de Service Public du port de plaisance Lislet Geoffroy

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2024 des élus mandatés par la Ville de Saint-Pierre, siégeant au sein du Conseil d'Administration de la SPL OPUS,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou en son absence, le Directeur Général des Services, à **ENGAGER** et **SIGNER** l'ensemble des procédures se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



David LORION